

Semaine du 21 novembre au 25 novembre 2022

CPRUP – La Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques s’est réunie à Bruxelles pour une réunion de haut niveau les 15 et 16 novembre 2022

La 27^e Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (CPRUP) s’est réunie les 15 et 16 novembre 2022 à Bruxelles sous la présidence de la Martinique.

Le programme de cette édition consistait en une session interne, un séminaire social des régions ultrapériphériques, un échange entre les Présidents des RUP et les membres du Parlement européen ainsi qu’une session partenariale.

A la suite de ces échanges, les neufs Présidents des régions ultrapériphériques ont cosigné une Déclaration finale.

Celle-ci reconnaît notamment le rôle joué par le Parlement européen dans la défense des intérêts des RUP. Par ailleurs, les Présidents rappellent la portée de l’article 349 du TFUE, qui instaure un cadre dérogatoire spécifique aux RUP visant à prendre en compte les spécificités, et appellent à son application à chaque fois que nécessaire.

S’agissant des pétitions formulées dans la Déclaration, sont à souligner :

- La demande de voir réaliser des études d’impact sur les RUP pour mesurer les conséquences des accords commerciaux, ainsi que la demande d’associer les RUP aux cycles de négociations ;
- La demande de prise en compte de l’impact des objectifs de verdissement de l’Union européenne sur les économies des RUP ;
- La demande du maintien d’un traitement fiscal spécifique ;
- La demande d’augmentation du budget du POSEI, « *compte-tenu de la sous-budgétisation chronique et des besoins réels des RUP* » ;
- La demande de soutien au renouvellement des flottes de pêche des RUP « *dans une logique de croissance économique et de souveraineté alimentaire* ».

La 27^e Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques s’est clôturée par la passation de la présidence du Président du Conseil Exécutif de Martinique, Serge LETCHIMY, à Angel Victor TORRES, Président du Gouvernement des Iles Canaries, région ultrapériphérique qui assurera la présidence de la CPRUP pendant un an.

Vous pouvez consulter le dossier de presse de la 27^e CPRUP au lien suivant : [Dossier de Presse](#).

PÊCHE – Le projet de rapport sur la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche du Parlement européen prévoit un titre dédié à la pêche des Régions ultrapériphériques

Alors que la Commission européenne doit rendre son rapport sur la Politique Commune de la Pêche (PCP) courant du mois de décembre 2022, le Parlement européen a de son côté publié son projet de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche et les perspectives d'avenir.

Ce projet de rapport d'initiative, rédigé par le député européen Gabriel Mato (PPE, ES), soutient plusieurs demandes portées par les socioprofessionnels des secteurs de la pêche et de l'aquaculture des régions ultrapériphériques.

Dans un premier temps, le titre dédié à la pêche dans les RUP souligne le fait que la PCP ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques des régions ultrapériphériques. Pour remédier à ce manquement, le projet de rapport propose de mettre en œuvre un programme d'options spécifiques en matière d'éloignement et d'insularité (POSEI) pour la pêche et l'aquaculture, à l'instar de celui qui existe pour l'agriculture.

Le projet de rapport rappelle également l'importance vitale du renouvellement des flottes de pêche des RUP et appelle au soutien de l'Union européenne et des États membres, notamment en adaptant les lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche (COM(2014)0545) aux caractéristiques des régions ultrapériphériques.

En outre, le document met également en avant la nécessité de soutenir les méthodes de pêche sélectives, telles que les dispositifs ancrés de concentration de poissons utilisés par les flottes artisanales dans les RUP.

Ce projet de rapport sera présenté en commission de la pêche du Parlement européen fin janvier 2023. Il s'agit d'un processus interne au Parlement européen, qui débouchera sur une Résolution, sans portée législative.

Le projet de rapport du député Garbiel Mato est disponible en cliquant [ici](#).

BOIS – Audition des directeurs et directrices de l'office national des forêts (ONF) des départements d'Outre-mer par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale

La Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale a auditionné les directeurs et directrices de l'Office national des forêts (ONF) des départements d'Outre-mer le 16 novembre 2022.

Plusieurs députés ont pris la parole, parmi eux, M. Jean-Victor Castor, député de Guyane, a abordé la question de la situation de la filière bois de Guyane. Il a affirmé que les objectifs déterminés par le Programme régional forêt-bois de Guyane (PRFB), notamment l'objectif d'extraction de grumes qui prévoit de passer de 70 000 m³ par an à 210 000 m³ par an, ne sont pas envisageables.

La filière bois de Guyane est particulièrement stratégique pour le développement du territoire guyanais. La filière est essentielle pour la construction de logements, d'hôpitaux, d'écoles et ce dans un contexte de forte pression démographique mais également pour l'alimentation des centrales

biomasse, qui constituent aujourd’hui, hors hydroélectricité, la principale solution d’énergie renouvelable en Guyane.

Lors de son intervention, Mme Catherine Latreille, directrice de l’ONF en Guyane, a reconnu l’importance de la filière bois de Guyane, rappelant que cette dernière rassemble près « *de 300 entreprises, 1 000 emplois directs et plus de 1 200 emplois indirects.* »

En outre, elle a aussi dit avoir conscience que les objectifs du PRFB sont très ambitieux et que la situation en 2022 risque d’être complexe du fait des intempéries qui frappent la Guyane depuis novembre 2020.

Le replay de l’audition est disponible en cliquant [ici](#).

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 21 novembre au 25 novembre 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
Lundi 21/11	<p><u>Conseil agriculture et Pêche</u></p> <p><i>Nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030</i></p> <p><i>Restauration de la nature</i></p> <p><i>Conférence européenne sur la bioéconomie 2022</i></p> <p><i>Communication sur les engrais</i></p> <p><i>Engrais et sécurité alimentaire</i></p> <p><i>Transition énergétique de la pêche et de l'aquaculture</i></p> <p><i>Un secteur des algues fort</i></p>	<p><u>Session plénière,</u> Strasbourg</p>	
Mardi 22/11		<p><u>Session plénière,</u> Strasbourg</p> <p><i>Vote - Politique commune de la pêche (PCP) : restrictions d'accès aux eaux de l'Union.</i></p>	<p><u>Négociations interinstitutionnelles.</u></p> <p><i>Trilogue sur la révision du règlement sur le contrôle des pêches.</i></p>
Mercredi 23/11		<p><u>Session plénière,</u> Strasbourg</p>	

<i>Jeudi</i> 24/11		<u>Session plénière,</u> Strasbourg	
<i>Vendredi</i> 25/11			